

**Arrondissement de Lannion  
Canton de Perros Guirec  
Commune de Saint Quay Perros**

**A R R E T E**

**Portant mise en place d'une circulation alternée  
Rue de Ker Noël**

**Du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 2023**

**Le Maire de Saint Quay Perros**

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise CEGELEC, en date du 16 mai 2023

**CONSIDERANT** que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules sur une partie de la rue Ker Noël, pendant toute la durée des travaux sur le réseau d'eau potable, entrepris par l'entreprise CEGELEC, du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 2023

**A R R E T E**

**Article 1 :** Il sera mis en place une **circulation alternée, par panneaux B15 - C18**, pour tous les véhicules de toutes catégories circulant sur la rue de Ker Noël, pendant la durée des travaux sur le réseau d'eau potable, entrepris par l'entreprise CEGELEC, du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 2023

**Article 2 :** Ces dispositions de circulation visée à l'article 1 prendront fin le 1<sup>er</sup> juin 2023, date prévisible de fin des travaux.

**Article 3 :** Une signalisation de type réglementaire matérialisant ces dispositions de circulation **sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux**, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 31 mai 2023. Cette signalisation restera en place pendant la durée des travaux.

**Article 5 :** Le Maire de Saint Quay Perros, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec
- L'entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay-Perros, le 17 mai 2023

**LE BOZEC Marcel**

Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 17 mai 2023



